passage d'une grosse ligne nodale sur l'extrémité de l'âme; car, en ôtant la barre d'harmonie, et plaçant l'âme sur l'axe même de la table supérieure, où se forme presque toujours un pareille ligne, le son se trouve aussi affaibli que si l'âme était tout à fait supprimée. Ne serait-ce pas, en partie, à un accident de ce genre que serait dû l'affaiblissement marqué que des violons, même d'une bonté peu commune, présentent quelquefois pour certains sons?

» M. Savart a examiné avec un soin égal, et par la même méthode, c'est-à-dire par des expériences, les effets individuels de toutes les autres pièces du violon, afin de découvrir les formes et les dispositions les mieux appropriées à ces effets. Aussi, lorsqu'on examine son instrument sous le rapport physique, on trouve que toutes les parties qui le composent agissent avec une liberté et une régularité qu'une combinaison ainsi raisonnée pouvait seule atteindre. Lorsque, après avoir répandu sur les tables de ces violons du sable fin et sec, on passe l'archet sur une des *cordes*, on voit aussitôt la division des tables s'opérer avec une force, une rapidité et une régularité surprenantes, en formant pour chaque son des systèmes de lignes nodales symétriques autour de l'axe de l'instrument; et même on peut s'assurer ainsi, comme M. Savart nous l'a fait voir, que non-seulement les tables vibrent, mais que toutes les parties de l'instrument, et jusqu'à ses plus petites pièces, entrent en vibration à la fois, et chacune à sa manière, dès que les *cordes* sont mises en mouvement par l'archet; de sorte que toutes ces parties contribuent à la fois à produire l'intensité, et à former le caractère des différents sons. Cependant, M. Savart indique, dans son mémoire, un nouveau perfectionnement que la théorie lui a suggéré, et auquel il n'avait pas encore songé quand il a construit les instruments qu'il nous a soumis: ce perfectionnement, assurément bien simple, consiste à faire résonner séparément les deux tables avant d'en former la caisse, et à modifier leur épaisseur jusqu'à ce qu'elles rendent exactement le même son. En effet, dans ses expériences sur les vibrations des plaques de bois unies par une tige, comme le sont les deux tables de la caisse, M. Savart a observé que la plaque ébranlée par communication s'excitait plus aisément, et se divisait plus nettement par les lignes nodales, dans le cas où elle était égale à l'autre, que lorsqu'elle était différente; d'où il a conclu avec raison que la même condition d'égalité produirait dans les tables du violon les mêmes effets et les mêmes avantages. Il conjecture, et cela n'est pas improbable, que les luthiers célèbres, comme les Steiner, les Amati, les Stradivarius, employaient cette épreuve simple et facile, et que c'est par l'usage de cette précaution, joint au choix recherché des bois et à la symétrie des courbures, qu'ils ont obtenu les belles qualités que présentent presque tous les instruments qui sont sortis de leurs mains.

» Après avoir examiné en détail les modifications nombreuses et toutes nouvelles apportées par M. Savart dans la construction d'un instrument dont les qualités exquises n'avaient été jusqu'ici que le résultat d'une pratique heureuse, il nous restait à faire une dernière épreuve, la plus importante et même la seule complétement décisive; c'était de prier quelque artiste habile d'essayer le nouveau violon de M. Savart, comparativement avec un violon ordinaire d'une excellente qualité. Peu nous importait, dans cette comparaison, que le violon de M. Savart se trouvât ou non, dès à présent, supérieur à tous les violons connus. Cette supériorité actuelle eût été peut-être nécessaire s'il se fût agi d'un perfectionnement pratique, puisque alors le résultat obtenu ne promet rien d'assuré pour les progrès à venir, mais il n'en est plus ainsi d'un résultat fondé sur des principes théoriques reconnus véritables; celui-ci est susceptible de se développer dans ses conséquences, et de se perfectionner dans ses applications. C'eût donc été déjà beaucoup que le violon de M. Savart, réduit comme il l'est à des principes fixes et à l'exécution la plus simple, présentât les qualités d'un bon violon ordinaire. Pour s'en assurer, la commission a invité M. Lefebvre, chef de l'orchestre du théâtre Feydeau, à vouloir bien en faire l'essai devant elle. Cet habile artiste, dont le talent plein de grâce et de sensibilité est connu et apprécié depuis longtemps de tout le monde, s'est rendu à nos désirs avec une complaisance infinie. Il a souhaité de comparer le violon de M. Savart à celui dont il se sert habituellement lui-même, et qui a tant d'expression sous ses doigts. Il a d'abord joué devant nous successivement de l'un et de l'autre. On a remarqué, dans le nouveau violon, une grande pureté de sons, jointe à l'égalité la plus parfaite. On sait combien cette dernière qualité est rare et recherchée. Le nouveau violon, entendu ainsi de près, paraissait avoir un peu moins d'éclat que l'autre; pour mieux nous assurer de la différence, nous avons prié M. Lefebvre de passer dans une chambre voisine, et de jouer alternativement les mêmes phrases sur les deux instruments, sans nous avertir de l'ordre qu'il mettrait entre eux; alors ils se sont égalés si complétement, que les personnes les plus exercées les ont confondus l'un avec l'autre; ou si le nouveau violon a présenté quelque différence qui pût parfois le faire reconnaître, c'était un peu plus de suavité dans les sons. Grâce à la complaisance de l'artiste, qui voulait bien se prêter à toutes nos épreuves, les mouvements les plus divers, les plus lents, les plus rapides, les plus austères et les plus tendres ont été essayés tour à tour. L'opinion unanime a été que le nouveau violon pouvait passer pour un violon excellent. Or, d'après les principes sur lesquels il est établi, on a vu que sa construction ne renferme rien d'arbitraire, rien qui dépende du hasard. Un luthier habile pourra encore ajouter à ses qualités par un bon choix des bois et par le fini de l'exécution; mais, sans atteindre ce degré, l'ouvrier le plus ordinaire fera encore ainsi, et fera à coup sûr un très-bon violon pour un prix extrêmement modique, parce que les qualités principales, la beauté et l'égalité des sons, dépendent uniquement des principes théoriques sur lesquels l'instrument est établi. Celui que M. Savart nous a présenté et que l'on a essayé a été construit tout entier par lui-même; il serait probablement encore meilleur s'il eût été fait par un luthier habile; mais il est déjà d'une bonté remarquable, et tous ceux qu'il a construits par les mêmes procédés ont offert les mêmes qualités et absolument les mêmes caractères de son. Tel est l'avantage éminent qui met les inventions raisonnées, même dans leur naissance, si fort au-dessus des simples pratiques dues à un heureux hasard. »

A la savante étude qui précède, il nous reste à ajouter quelques considérations techniques sur les *cordes* qui servent aux instruments du musique. Elles sont de diverses natures, de diverses matières, selon le procédé par lequel on doit exciter en elles le frémissement nécessaire à la production du son et à la vibration de l'air dans les tables d'harmonie. Les *cordes* destinées à être attaquées par le frottement, toutes celles, par conséquent, qui servent aux instruments dits « à archet, » tels que le violon, l'alto, le violoncelle et la contre-basse, sont faites avec les boyaux de certains animaux; les *cordes* qui doivent être frappées (celles du piano, dont la sonorité est provoquée par les coups d'un petit marteau) sont toujours de métal, et l'on sait que des *cordes* de laiton sont toujours employées pour les octaves basses du piano, tandis qu'on se sert de *cordes* d'acier pour la région moyenne et la région élevée de l'instrument; enfin, les *cordes* pincées (celles de la harpe, de la guitare et de la mandoline) sont de boyau, de métal, de soie filée en métal ou de boyau filé de la même manière.

Trois des *cordes* du violon, la *chanterelle* ou *mi*, le *la* et le *ré*, sont faites en boyau; la quatrième, le *sol*, est aussi une *corde* de boyau, mais recouverte par un fil métallique très-délié qui l'entoure et la couvre dans toute sa surface. Pour recouvrir une *corde* de ce fil de métal, on la tend entre deux crochets, au-dessus d'un banc; un mécanisme mis en mouvement par le moyen d'une manivelle est combiné de façon que la *corde* tourne en même temps que les crochets et dans le même sens; pendant ce temps, le fil s'enroule très-également sur la *corde*, comme le fil sur le fuseau d'un rouet. On se sert parfois, pour le violon, de chanterelles en soie tournée, qui ont toute l'apparence du boyau; mais ces chanterelles, qui ont l'avantage d'être très-justes, ne rendent qu'un son flasque, mou, sans éclat et sans grandeur. De plus, elles sont généralement peu solides. On a essayé aussi jadis de monter le violon à l'aide de *cordes* en fil de Venise, fil transparent dont les pêcheurs se servent parfois pour leurs lignes et qui est fabriqué avec la soie encore gluante que l'on extrait du ver; mais ces *cordes* ne donnent pas, elles non plus, une bonne qualité de son.

Les deux *cordes* hautes de l'alto et du violoncelle, le *la* et le *ré*, sont en boyau; les deux *cordes* graves, le *sol* et l'*ut*, sont en boyau recouvert métalliquement. Nous avons omis de dire que les *cordes* de ce genre s'appellent *cordes filées*. Pour la contre-basse, il en est de même que pour les deux instruments dont nous venons de parler.

La harpe et la guitare sont montées avec des *cordes* de boyau et des *cordes* filées; jadis ces dernières étaient filées sur soie, c'est-à-dire que l'âme de la *corde* était en soie et non en boyau. On paraît avoir renoncé aujourd'hui à ce procédé, parce qu'on a reconnu que les *cordes* filées sur boyau avaient un son bien plus clair, bien plus vibrant et plus éclatant. Pour la mandoline, on se sert uniquement de *cordes* métalliques.

Tout le monde sait que le son produit par une *corde* tendue est plus ou moins aigu par le fait de sa longueur, de son diamètre, de sa contexture et de sa tension. Dans les instruments à manche, tels que la guitare, et tous ceux de la famille du violon, la *corde* perdant une partie de sa longueur chaque fois que le doigt vient la presser en se posant sur la touche, une seule *corde* rend tous les sons possibles dans une étendue de deux octaves et même plus. A côté de cela, on voit que la lyre des anciens, avec ses huit *cordes*, ne produisait que huit notes, tandis qu'avec quatre *cordes* le violon a une étendue générale de plus de quatre octaves, sans compter les sons harmoniques, qui augmentent encore considérablement cette étendue. Nous avons dit que chaque *corde* du violon pouvait donner une gamme de plus de deux octaves, mais il n'en faut pas conclure que l'étendue générale de l'instrument puisse être de huit octaves ou plus, car passé la quinte de la note produite à vide, les autres notes ne présentent que les sons déjà produits par les autres *cordes*, et la chanterelle seule, étant la plus haute, possède une étendue de quinze à dix-huit notes qui lui appartiennent exclusivement.

En ce qui concerne le piano, la longueur une fois donnée de la *corde* tendue ne variant point, on n'a pu obtenir une échelle de plusieurs octaves (le plus ordinairement sept) qu'en plaçant un nombre de *cordes* correspondant au nombre de tons et demi-tons contenus dans cette échelle; et pour obtenir la différence d'intonation, on voit ces *cordes* diminuer en longueur et en épaisseur à mesure que le système suit son cours, à partir de la première note grave, pour aboutir à la dernière note aiguë. Le piano porte ordinairement trois *cordes* pour chaque note, placées l'une à côté de l'autre, accordées à l'unisson, et frappées simultanément par le même marteau lorsque celui-ci est mis en mouvement par la pression du doigt sur la touche; lorsque les notes deviennent plus graves et les *cordes*, par conséquent, plus grosses, il n'y en a plus que deux; enfin, à l'extrémité basse de l'échelle, les *cordes* étant très-fortes et en laiton, une seule suffit.

Tous les instruments à *cordes* fixes et immobiles, piano, psaltérion, tympanon (et jadis le clavecin), affectent forcément la forme triangulaire, se rapprochant de celle de la harpe; il n'en saurait être autrement, puisque parfois leur dernière *corde* ne présente en longueur que le vingtième de la première.

Enfin, la vielle ne possède que deux *cordes*; l'une est immobile et sonne constamment la dominante, c'est-à-dire la quinte du ton, tandis que l'autre subit la pression des touches et sert à l'exécution de la mélodie.

Le choix des *cordes* est un souci constant pour tout artiste qui joue du violon ou d'un autre instrument de la même famille. Pour qu'elles soient parfaites, il faut en effet à ces *cordes* de nombreuses qualités. Outre que leur diamètre respectif doit être sévèrement observé (ce qui se fait à l'aide d'un petit instrument nommé *cordomètre*, et qui sert à mesurer exactement ce diamètre), il faut qu'elles soient transparentes et pures, afin de ne pas produire sous l'action de l'archet une sorte de roulement ou de bourdonnement qui altère considérablement la qualité du son. De plus, il faut qu'elles soient très-justes, ce qui est loin d'être fréquent, et l'on voit souvent des *cordes*, excellentes d'ailleurs, qui, accordées à la quinte comme elles doivent l'être, donnent cette quinte à l'état parfait en sonnant à vide, c'est-à-dire sans la pression du doigt, et qui, le doigt posé également sur deux *cordes*, ne donnent plus la quinte qu'avec une altération plus ou moins grande, qui va quelquefois jusqu'à un demi-ton. Les *cordes* de Naples, de Venise, de Padoue ont justement conservé jusqu'ici une très-bonne réputation, soit par le soin et l'habileté apportés à leur fabrication, soit par la bonne qualité des boyaux employés. Pourtant on fait maintenant, en France aussi, d'assez bonnes *cordes*.

— Pêch. La *corde* des pêcheurs en mer est à peu près la ligne de fond que le pêcheur de rivière appelle *cordée;* elle n'en diffère que par la plus grande force des hameçons et le développement plus considérable des empiles et de la bauffe. Lorsque les *cordes* sont garnies de plomb ou de pierres que l'on nomme *câblières*, elles constituent les *cordes de fond*. Quand elles sont soutenues par des corcerons, ce sont des *cordes flottantes*. La maîtresse *corde* qui porte les empiles se nomme *maître de palangre* sur les bords de la Méditerranée. Ces diverses *cordes* sont tannées comme les filets, ce qui augmente la durée à l'eau.

Les *cordes filées*, à âme de soie grége, sont employées par les pêcheurs pour former les empiles des hameçons que doivent mordre les poissons armés de dents. On s'en sert beaucoup dans les étangs pour la pêche des brochets et des grosses anguilles. Il serait à désirer que les pêcheurs de mer montassent leurs engins avec ces *cordes*.

— Jeux. La *corde* est un jeu bien simple, auquel les enfants doivent un des exercices les plus salutaires, et qui convient aux jeunes filles aussi bien qu'aux jeunes garçons. Il développe à la fois les muscles de la poitrine et ceux des bras et des jambes. On distingue la *petite corde*, ou *corde* à un seul joueur, et la *longue corde*, ou *corde* à trois joueurs, qui sont des exercices tout différents.

Avec la petite *corde*, qu'il fait mouvoir lui-même en la tenant par les deux bouts, le joueur peut exécuter des pas très-variés, soit en restant en place, soit en marchant. Le pas de marche consiste à se mouvoir à la manière ordinaire, en faisant passer la *corde*, au moment où elle effleure la terre, sous les deux pieds, qui s'élèvent et s'abaissent alternativement. On peut ainsi parcourir une grande distance sans fatigue ni interruption. Les petits pas se font à peu près de la même manière, mais presque sans changer de place, et en jetant et croisant alternativement les pieds. Les croix de chevalier ou croix de Malte s'obtiennent en croisant les deux bras sur la poitrine, à l'instant où la *corde* passe sous les pieds, puis les développant et les refermant avec vitesse Alors la *corde* prend un mouvement oscillatoire qui la fait croiser tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et le spectateur lui voit prendre une forme tantôt circulaire, tantôt approchant de la croix de Malte. On exécute les doubles tours en faisant passer deux fois la *corde* sous les pieds pendant un seul saut; les triples tours n'en diffèrent qu'en ce que la *corde* passe trois fois sous les pieds. Pour les croix de chevalier double tour, on fait, pendant le même saut, d'abord un double tour, puis une croix de chevalier double aussi; mais ce pas est un véritable tour de force que peuvent seuls aborder les joueurs hors ligne. En sautant à la petite *corde*, les enfants luttent souvent d'adresse et d'agilité. Dans ce cas, ils partent tous ensemble du même point, et le vainqueur est celui qui, en courant et sans que le mouvement de sa *corde* ait été arrêté, arrive le premier à un but fixé d'avance.

A la longue *corde*, deux enfants, éloignés de quinze à vingt pas, tiennent une *corde* un peu lâche, qu'ils font tourner en effleurant la terre à chaque tour. Un troisième, placé au milieu, un peu en arrière de la *corde*, saisit le moment où celle-ci est en l'air, au point le plus élevé de sa course, pour entrer dans le jeu, et il saute, soit sur les deux pieds à la fois, soit sur chacun d'eux alternativement. S'il trouve que la *corde* tourne trop lentement, il l'annonce en demandant: vinaigre, et alors ses jeunes camarades impriment à la *corde* la plus grande rapidité possible. Si, au contraire, elle va trop vite, il demande qu'on ralentisse le mouvement en criant: huile. Pour sortir du jeu, le sauteur profite de l'instant où la *corde* vient de passer sous ses pieds, et il s'échappe du côté opposé à celui par lequel il est entré. Le joueur qui, en sautant, arrête avec ses pieds ou autrement le mouvement de la *corde*, est tenu de prendre la place d'un des tourneurs ou teneurs. Il en est de même de celui qui, en sortant du jeu, se laisse atteindre par la *corde*.

Un autre jeu de *corde* qui n'a rien de commun avec le précédent, est connu sons le nom de *jeu de la grosse corde*. Les joueurs, divisés en deux bandes, se placent aux extrémités d'une *corde* et la tirent de toutes leurs forces. La victoire appartient à la bande qui réussit à entraîner l'autre jusqu'au mur ou jusqu'à la ligne qui a été désignée d'avance pour servir de limite au camp.

Cordes de la lyre (LES SEPT), roman de G. Sand (Paris, 1840). Cette production rappelle le chef-d'œuvre de Gœthe. On y retrouve, sous un autre nom, Faust poursuivi par Méphistophélès. Mais chez le nouveau Faust, l'amour de la science et la profondeur impénétrable de ses mystères ne produisent point le désespoir du doute; il se montre, au contraire, rempli, sinon de foi, du moins d'espérances. Le calme règne dans son âme, et l'étude est pour lui une source de jouissances pures. Méphistophélès se voit donc obligé d'avoir recours, pour le séduire, à de nouveaux artifices. L'œuvre est plus difficile, car il ne trouve pas ici l'orgueil, ce puissant auxiliaire du diable. Le cœur seul lui offre de la prise, et, s'adressant au sentiment, il cherche à en surprendre les faiblesses. La lyre aux *sept cordes* est une ingénieuse allégorie dans laquelle est personnifié le génie protecteur qui s'oppose aux tentatives de Satan. Comme dans Faust, l'amour est le grand moyen employé par Méphistophélès pour se glisser dans le camp ennemi; mais ici l'amour des sens ne suffit plus pour séduire le philosophe spiritualiste; il faut que cette passion prenne un caractère plus noble, plus élevé. C'est la poésie, avec toutes ses plus sublimes inspirations, qui devient l'instrument de cette œuvre diabolique. Avec son aide, Méphistophélès réussit à faire rompre l'une après l'autre les cordes de la lyre; mais lorsque la septième se brise avec fracas, il voit son espoir déçu, car, avec elle, se brise aussi l'existence du philosophe, et son âme, dégagée des liens qui commençaient à l'enlacer, échappe désormais entièrement au pouvoir de l'enfer.

Ce drame, qui appartient essentiellement au genre fantastique, est écrit d'un bout à l'autre dans un langage poétique plein d'harmonie et de pureté. Le style élevé de G. Sand convenait admirablement à une œuvre de cette espèce; il force l'attention et, par le charme musical qui séduit l'oreille, supplée au défaut d'intérêt qui résulte du manque d'intrigue et d'action.

Corde sensible (LA), vaudeville en un acte, par MM. Clairville et Lambert Thiboust, représenté pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 8 octobre 1851. Qui dit vaudeville dit plaisir et gaieté, et celui-ci remplit exactement ce joyeux programme. La scène se passe dans une mansarde de Paris, au troisième étage. Mimi et Zizine sont deux ouvrières en fleurs, ayant toujours la chanson sur les lèvres, comme les serins dont la cage est appendue à leur fenêtre. Ce sont d'honnêtes et braves filles, qui ne travaillent pas seulement pour gagner leur vie: Mimi et Zizine avaient une amie, Blanchette; la pauvre enfant s'est laissé séduire par un beau jeune homme; il a fallu faire un baptême avant la noce... puis le beau jeune homme a abandonné la mère et la fille. Blanchette est morte de désespoir. Alors Mimi et Zizine ont adopté l'orpheline, et, pour l'élever, elles font des fleurs du matin au soir, heureuses

quand leur journée peut leur donner trente-cinq sous.

Les deux jeunes filles ont deux voisins, et, comme nous sommes au pays du vaudeville, chacun aime sa chacune. Tamerlan Boule-d'Amour a vingt-huit ans; il est peintre, il aime Mimi. Califourchon a l'avantage d'être rentier, plus jeune, mais par compensation légèrement godiche. Il est amoureux de Zizine, et il s'arrête devant son idole, comme un invalide devant la colonne, s'écriant à tout instant: « Qu'elle est belle, cette femme! » Malheureusement, sans être bégueules, Mimi et Zizine ont fait serment de tenir à jamais serrés les cordons de leur cœur, et les deux jeunes gens cherchent en vain le moyen de trancher ce nouveau nœud gordien. Tamerlan a sa théorie sur les femmes: lorette, duchesse, grisette, dévote, fillette, toute femme a un défaut à sa cuirasse. Il chante à son ami un délicieux couplet de facture dont voici la ritournelle:

> Au dieu d'amour il n'est rien d'impossible;
> Donc il ne faut jamais désespérer,
> Car chaque femme a sa corde sensible,
> Que tôt ou tard un amant fait vibrer.

Tamerlan et Califourchon espèrent bien trouver la corde sensible. Par malheur, les deux jeunes filles ne sont ni coquettes ni gourmandes. Grand désappointement pour nos amoureux. Tout à coup les serins se battent dans la cage; le mâle a battu sa femelle. « Elle va se rebiffer, » dit Tamerlan. Point; la serine bécote le serin; alors Califourchon chante:

> Lorsqu'une femme le chagrine,
> L'homme devrait, soir et matin,
> Se conduire comme un serin
> Se conduit avec sa serine.

Le plan est adopté; Tamerlan doit commencer. Mais, au moment d'entrer en campagne, Mimi lui conte l'histoire de Blanchette. Cette scène est charmante: on rit et on pleure tout à la fois. Tamerlan, désolé du serment de sa belle, veut partir à la recherche de beautés moins sévères. Auparavant, il veut rendre à Mimi un fichu qu'il a à elle. « Comment! c'était vous? » s'écrie Mimi. Un soir, devant Tortoni, trois ostrogots ont voulu chiffonner la robe de Mimi; un jeune ouvrier l'a défendue à coups de poing; dans la bagarre, elle s'est enfuie perdant son fichu, mais gardant au cœur un souvenir. On devine le reste... Au moment où nos amoureux s'embrassent, Califourchon fait irruption dans la chambre; il croit que le plan a réussi et se permet de lever la main sur Zizine. Zizine a la main preste; l'infortuné attrape un soufflet, et il avoue en pleurant qu'il a 1,773 livres de rente. Sans le vouloir, il a touché la corde sensible de son idole, et la pièce finit par ce couplet, que Mimi et Zizine adressent au public:

> Les artistes font leur possible
> Pour vous plaire... ils sont tous d'accord;
> Pour toucher leur corde sensible,
> N'ayez pas peur... frappez bien fort.

CORDÉ, ÉE (kor-dé) part. passé du v. Corder. Mis en corde: *Chanvre bien* CORDÉ. ‖ Lié avec une corde: *Cette caisse s'ouvrira, elle est très-maladroitement* CORDÉE.

— Qui est de la nature des cordes, qui est filandreux, ligneux: *Les racines de carotte, de panais, de scorsonère, deviennent* CORDÉES, *lorsque les pieds commencent à monter en graine.* (Bosc.)

— Blas. Se dit des arcs et des instruments de musique à cordes, quand les cordes sont d'un émail particulier: *Arpajon: D'azur, à une harpe* CORDÉE *d'or.*

— Pathol. *Gonorrhée* ou *Chaude-pisse cordée*, Celle qui est caractérisée par la corde ou engorgement dur et douloureux de l'urètre.

— Art vétér. *Flanc cordé*, Flanc de cheval qui a la corde, dont le muscle ilio-abdominal fait une saillie.

— Pêch. *Lamproie cordée*, Celle qui se corde et n'est plus bonne à manger. V. CORDER (SE).

— Agric. Se dit des blés sur pied auxquels on a fait subir l'opération du cordage: *Les blés* CORDÉS *sont moins sujets à couler.*

CORDÉ, ÉE adj. (kor-dé — du lat. *cor, cordis*, cœur). Hist. nat. Qui a la forme d'un cœur ou de la figure arbitraire par laquelle on est convenu de représenter cet organe, par exemple sur les cartes à jouer: *Coquillage* CORDÉ. *Corselet* CORDÉ. *Feuilles* CORDÉES. ‖ On dit plus ordinairement CORDIFORME, surtout en botanique.

CORDEAU s. m. (kor-do—dimin. de *corde*). Petite corde; se dit plus particulièrement de la petite corde dont on se sert pour tracer des lignes droites ou indiquer des alignements: *Allée tirée au* CORDEAU. *Creuser une tranchée au* CORDEAU. *Tenir le* CORDEAU. *Vous ne voyez rien d'aligné, rien de nivelé, jamais le* CORDEAU *n'entra dans ce lieu; la nature ne plante rien au* CORDEAU. (J.-J. Rouss.) *Quand Rollon, ayant divisé au* CORDEAU *la terre normande, eut pendu les voleurs et fait régner la justice, des gens de tous les pays accoururent.* (H. Taine.)

> Vieux soldats de plomb que nous sommes,
> Au *cordeau* nous alignant tous.
> BÉRANGER.

— Par ext. Lacs, filets:

> ... Que fais-tu de ces *cordeaux?*
> Disait l'alouette novice
> A l'oiseleur plein de malice
> Qui tendait des lacs aux oiseaux.
> ***

‖ Lacet pour étrangler, corde, cordon: *L'empire des Ottomans, exposé tous les jours au* CORDEAU, *nous marque l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.* (De Retz.) *Louis le Hutin fit périr sa femme Marguerite de Bourgogne par le* CORDEAU. (Volt.)

> . . . . Elle n'est plus vivante!
> —Quoi! sitôt! par le feu, le fer ou le *cordeau?*
> TRISTAN.

> Et le plus saint d'entre eux, sauf le droit du *cordeau*,
> Vivait au cabaret pour mourir au bordeau.
> RÉGNIER.

> Celui-ci se l'attache et se pend bien et beau;
> Ce qui le consola peut-être,
> Fut qu'un autre eût, pour lui, fait les frais du *cordeau*.
> LA FONTAINE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Fig. Froide régularité, symétrie de mauvais goût:

> Ce bel esprit, orateur du barreau,
> Alignant froidement ses phrases au *cordeau*.
> VOLTAIRE.

‖ Moyen employé pour arriver à l'ordre et à la symétrie: *Dieu a étendu son* CORDEAU; *il a pris au juste ses alignements pour composer, pour ordonner, pour placer tous les éléments.* (Boss.)

— Navig. Corde dont on se sert pour conduire un bateau.

— Pêch. Cordelette attachée à la corde principale d'une ligne de fond. ‖ *Cordeau de nuit*, Ligne de fond employée dans la pêche aux anguilles.

— Turf. Même signification que CORDE.

— Comm. Lisière de certaines étoffes de laine de qualité inférieure.

CORDÉE s. f. (kor-dé — rad. *corde*). Ce qui peut être entouré, embrassé par une corde: *Une* CORDÉE *de bois.*

— Fig. Continuité, suite: *Cette longue* CORDÉE *de fortune.* (Montaigne). ‖ Vieux en ce sens.

— Pêch. Petite corde à laquelle sont attachés plusieurs hameçons, et qui sert à la pêche aux anguilles.

CORDÉE s. f. (kor-dé — de *Corda*, botan. allem.). Bot. Syn. de CYAMOPSIDE et de DIPLOLÈNE.

CORDE-FEUILLARDS s. m. (de *corder*, lier, et *feuillard*, douve). Dans le commerce de Bordeaux, Corde qui sert à lier les douves d'une futaille; cercle de fer qui sert au même usage.

CORDEIRO ou **CORDEYRO** (Antonio), historien portugais, né en 1641 à Angra (île de Terceire), mort en 1740. Il fit ses études à Coimbre, embrassa l'état ecclésiastique et se livra à l'enseignement. Son principal ouvrage est une histoire estimée de Terceire et des îles voisines, publiée sous le titre de: *Historia insulana das ilhas a Portugal sogeitas no Occeano occidental* (Lisbonne, 1717, in-fol.)

CORDEL s. m. (kor-dèl). Ancienne forme du mot CORDEAU.

CORDELAT s. m. (kor-de-la — rad. *corde*). Comm. Etoffe de laine lisse qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties du Languedoc, surtout aux environs d'Albi, et qui était exclusivement à l'usage des gens de la campagne. ‖ On l'appelait aussi CORDILLAT.

CORDELÉ, ÉE (kor-de-lé) part. passé du v. Cordeler. Tressé en forme de corde: *De beaux cheveux noirs* CORDELÉS.

— Hist. nat. Marqué de côtes imitant des tours de corde.

CORDELER v. a. ou tr. (kor-de-lé — rad. *corde*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette: *Je cordelle, nous cordellerons*). Tordre, tortiller, tresser en corde: CORDELER *ses cheveux*.

Se cordeler v. pron. Se tordre en forme de corde: *Ses cheveux* SE CORDELLENT *naturellement*.

CORDELETTE s. f. (kor-de-lè-te — dimin. de *corde*). Petite corde: *Les Chinois, avant qu'ils connussent l'écriture, faisaient usage de* CORDELETTES *qui, au moyen de différents nœuds, servaient à marquer les choses dont ils voulaient se souvenir.*

— Moll. Saillie longue et étroite qui règne entre les stries et les cannelures de certaines coquilles.

CORDELIER s. m. (kor-de-lié — rad. *cordelle*, à cause de la corde dont ces religieux ceignent leurs reins). Hist. relig. Nom donné aux religieux qui suivent la règle de saint François d'Assise, et que l'on appelle aussi *frères mineurs* ou *franciscains:* CORDELIERS *conventuels.* CORDELIERS *de l'observance* ou *observantins. Les* CORDELIERS *embrassent les sentiments de Scot, parce que Scot était* CORDELIER. (Malebr.)

— Loc. fam. *Etre gris comme un cordelier*, Etre complétement ivre, par une équivoque sur la couleur grise du vêtement de ces religieux. D'autres expliquent cette locution par les habitudes d'intempérance attribuées à ces religieux. ‖ *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, Etre fort peu scrupuleux.

— Loc. prov. *Parler latin devant les cordeliers*, Parler avec assurance d'une chose qu'on sait mal, devant des gens qui la savent très-bien. ‖ *Aller sur la haquenée, sur la mule d'un cordelier*, Voyager à pied, un bâton à la main.

— Hist. polit. *Club des cordeliers*, Club établi à Paris, pendant la Révolution française, dans un ancien couvent de cordeliers, et dont faisait partie Camille Desmoulins. ‖ On donnait par extension le nom de *cordeliers* aux membres de ce club et aux partisans des doctrines que l'on y professait.

— Vitic. Variété de raisin.

— **Encycl.** L'ordre des *cordeliers* ou *frères mineurs* fut fondé par saint François d'Assise. Leur bulle d'institution est de 1223 et fut donnée par Honorius III. Ils tirent leur nom de ce qu'ils étaient ceints d'une corde (de *corde liés*).

Les moines solitaires avaient disparu en Orient, malgré le triomphe du christianisme, dès le IVe siècle. Le monachisme renaquit dans le cours du moyen âge sous l'influence de la papauté, non plus pour mener une vie contemplative et solitaire, mais pour collaborer au grand œuvre de l'établissement de la suprématie papale. Les moines mendiants furent les principaux ministres de la révolution qui assura pour des siècles le pouvoir temporel au saint-siége. Ils n'eurent de glaive que la parole, et c'était assez à une époque où le développement anomal de l'imagination donnait à la parole un empire qu'elle n'avait point encore eu, qu'elle a perdu désormais. La parole ecclésiastique a eu longtemps en Europe une influence comparable à celle que donne aujourd'hui à un grand Etat la possession d'une armée d'un demi-million d'hommes. Ceux qui refuseraient de le comprendre doivent se résigner à n'avoir pas le sens des événements accomplis par le catholicisme sur l'économie générale de la civilisation. La parole suppléait à l'administration absente de la justice, à la force armée, à la police, aux bagnes, aux prisons, et elle y suppléait avec avantage. Dès les premiers temps de leur existence, les franciscains n'ont pas de doctrine officielle à défendre; ils colportent la grâce, comme on colporterait maintenant de la toile; ils en distribuent à la discrétion des fidèles, et ne demandent en payement qu'un morceau de pain et un verre d'eau. Ils prêchent comme ils peuvent, dans les carrefours, sous les toits de chaume, sur les champs de foire. Ce sont les aventuriers du bon Dieu. Ceints d'une corde et armés d'un gourdin populaire, ils voyagent sans peur et sans reproche. Les hérétiques se déguisent sous la qualité de marchands pour parcourir l'Europe et y répandre leurs doctrines; les franciscains les suivent partout, afin d'atténuer l'effet de leur prédication.

Ils donnent aussi des représentations dramatiques: tout est bon qui procure la gloire de Dieu. Ce sont les vrais dramaturges du temps, d'autant meilleurs qu'ils croient à l'objet de la pièce. Pour se mettre au niveau de leur auditoire, — et leur auditoire de tous les jours n'est pas distingué, car les grands de la terre se moquent d'eux et de leur costume, — ils matérialisent leur enseignement jusqu'à le rendre grotesque. Saint François, leur maître, leur en avait donné l'exemple: « Quand il prononçait le nom de Jésus, il allongeait la langue et se léchait les lèvres comme pour y recueillir du miel. » La naïveté du temps prêtait une saveur d'éloquence extraordinaire à ce mouvement oratoire. Les populaces du moyen âge étaient très-malléables: le tout était de les intéresser. Saint François s'y exerçait de son mieux; la veille de Noël, il s'enfermait dans une étable pleine de bestiaux et s'habituait à prononcer Bethléem en bêlant à l'instar d'un mouton. (*More balantis ovis Bethleem dicens.*)

Cette doctrine dispense de dignité personnelle, dira-t-on. Sans doute; elle n'est bonne qu'à faire des lazzaroni. L'Eglise ne hait point les lazzaroni: elle en cultive à Rome. Au moyen âge, comme aujourd'hui, l'Europe méridionale en était peuplée. Ils rappellent l'âge d'or par l'innocence de leur entendement et la frugalité de leur vie. Dans les rues de Naples, deux sous de macaroni suffisent à leurs besoins quotidiens. Ils pratiquent l'oisiveté avec béatitude: le soleil n'a jamais eu de pareils clients. Ils tuent volontiers; ils volent au besoin, et font de la délation à bon marché. On n'est pas sans défaut; mais aussi ils ont tant de respect pour la *santa Vergine!* Saint François fut proprement le fondateur de l'ordre des lazzaroni. Suivant les données de cette doctrine, l'homme n'est qu'un jouet de Dieu; ce qui lui arrive est providentiel; aussi n'a-t-il pas à s'en inquiéter. Le caractère, s'il en avait, serait un obstacle aux vues de Dieu, à la pratique de l'humilité et de l'indigence. Pourquoi ne pas reconnaître que la prédication des *cordeliers* répond à des instincts enracinés dans les classes inférieures? Saint François et les siens avaient le mérite de comprendre leur mission. Leur chrétien idéal est un homme sans souci, toujours gai. Le venin de la pensée n'empoisonne point ses jours; l'ambition ne dessèche point son cœur; un rayon de soleil et du loisir satisfont à ses vœux. « L'homme qui pense est un animal dépravé, » a dit Rousseau: ce jour-là, le citoyen de Genève était *cordelier*. Les *cordeliers* étaient très-nombreux en France, où ils ont vécu jusqu'à la suppression des ordres religieux. Ils portaient un habit de drap gris surmonté d'un capuchon, un chaperon et un manteau de même étoffe. Ils étaient chaussés de sandales. C'était d'ailleurs, au moins depuis le XVe siècle, un ordre instruit, dont les membres étaient docteurs et agrégés de l'Université de Paris. L'ordre était inféodé, au point de vue théologique, aux doctrines de Jean Scot (scotistes), par opposition à celles de saint Thomas soutenues par les dominicains (thomistes).

Ils voyageaient deux par deux et, dans l'origine, vivaient exclusivement d'aumônes, couchaient à la belle étoile ou avec les bestiaux dans les lieux qu'ils traversaient, d'après le précepte de saint François (1209): « Partez, voyagez toujours deux à deux. Louez Dieu dans le silence de vos cœurs jusqu'à la troisième heure: alors seulement vous pourrez parler. Mais que votre prière soit simple, humble et de nature à faire honorer Dieu par celui qui vous écoutera. Annoncez partout la paix, mais commencez par la garder dans votre propre âme. Ne vous laissez jamais aller à la haine ou à la colère, ni détourner de la route que vous avez choisie, car nous sommes appelés à ramener dans la voie droite ceux qui s'égarent, à guérir les blessés, à redresser les estropiés... La pauvreté est l'amie, la fiancée du Christ; la pauvreté est la racine de l'arbre; elle est la pierre angulaire, la reine des vertus. Si nos frères la délaissent, nos liens sont brisés; mais s'ils s'y attachent, s'ils en donnent au monde le modèle, le monde se chargera de les nourrir. »

Nous venons de parler des *cordeliers*, en général; montrons-les maintenant en France; voyons le rôle qu'ils y ont joué, et suivons-les depuis leur arrivée chez nous jusqu'à leur suppression, en pleine Révolution. L'initiative de l'établissement des *cordeliers* en France est attribuée à Louis IX, qui en amena de la Terre sainte; la vérité est que sous Philippe-Auguste des religieux de ce nom, qui dépendaient de l'ordre de Saint-François, étaient déjà fixés à Paris; il y étaient venus en 1217 et avaient obtenu, moyennant un loyer annuel, d'habiter dans une dépendance de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à la condition toutefois qu'il n'auraient ni cloches, ni cimetière, ni autel consacré. Ceux qui étaient restés au chef-lieu de l'ordre se distinguèrent en 1238 dans la guerre que saint Louis fit aux infidèles, et ce prince, les ayant remarqués, en fit embarquer quelques-uns avec lui pour les joindre à ceux qui étaient déjà à Paris; le roi fit plus: revenu dans sa capitale, il écouta les doléances des *cordeliers* de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et, s'adressant à l'abbé, il le conjura de se montrer moins rigoureux à l'égard de ses protégés. Celui-ci ne paraissait guère empressé d'accéder au désir du roi; mais saint Louis ayant fait l'abandon d'une rente de 100 sous d'or que l'abbaye lui payait, l'abbé finit par consentir, en faveur des *cordeliers*, la cession d'un grand bâtiment dans lequel ils pourraient avoir cloches et cimetière. Une fois chez eux, en possession de la faveur royale, ces religieux manœuvrèrent si bien, qu'au bout de quelques années il achetèrent deux pièces de terre destinées à l'emplacement d'une église dont la fondation ne tarda pas à se faire, le roi leur ayant abandonné une partie de l'amende de 10,000 livres à laquelle Enguerrand de Coucy avait été condamné, et les ayant autorisés à couper dans les forêts de la couronne tout le bois qui serait nécessaire à cette construction. L'église fut bâtie, et placée en 1262 sous l'invocation de sainte Madeleine. Cette église était située sur l'emplacement qui forme aujourd'hui la place de l'Ecole-de-Médecine. Mais les *cordeliers* ne restèrent pas longtemps fidèles, en France, aux instructions de saint François d'Assise. Ils manifestèrent d'abord leur défaut d'humilité en cherchant à empiéter sur les droits de l'Université et à substituer leur autorité à la sienne, et comme, à cette époque, les querelles religieuses dégénéraient souvent en injures grossières et quelquefois en voies de fait, les deux partis commencèrent par s'invectiver, puis par échanger des horions, malgré les efforts que le roi saint Louis, secondé par les papes, faisait pour apaiser moines et savants qui, avec une égale obstination, continuèrent à se disputer avec une ardeur que rien ne pouvait éteindre. « Les *cordeliers*, dit Dulaure dans son *Histoire de Paris*, en guerre avec l'Université, le furent bientôt entre eux. Au commencement du XIVe siècle, il s'éleva dans ce couvent, ainsi que dans les autres du même ordre, deux partis acharnés l'un contre l'autre: les spirituels et les conventuels. L'objet de cette grave querelle consistait dans la distinction des mots *propriété* et *jouissance* appliqués aux aumônes qu'il recevaient. Les spirituels soutenaient qu'ils n'étaient pas propriétaires du pain et autres choses qu'on leur donnait, parce que la règle leur défendait de posséder, et les conventuels, au contraire, prétendaient que le pain était leur propriété. On étendit l'objet de la question jusque sur les biens meubles légués à ces moines. Les papes Nicolas III et Jean XXII la décidèrent tour à tour dans un sens opposé. »

Nous ne relaterons pas ici tous les détails puérils de cette ridicule question, qui fut débattue avec une chaleur digne d'une meilleure cause; en 1318, les conventuels parvinrent à faire condamner au feu, dans la ville de Marseille, quatre frères spirituels. Bref, ils firent tant que leur couvent devint un collége dépendant du général de l'ordre, où les jeunes

religieux vinrent étudier la théologie, et ils se firent agréger à l'Université et recevoir docteurs, tout en suivant les opinions de Scot, qui fut parmi eux un grand homme et leur laissa son nom, ce qui fit qu'on les appela quelquefois scotistes. On désignait aussi les *cordeliers* qui étaient fidèles au principe absolu de la non-propriété des biens temporels sous le nom de *cordeliers* de la petite observance; ceux qui au contraire se laissaient volontiers rentrer s'appelaient *cordeliers* de la grande observance.

Il était dit que les membres de cet ordre célèbre, qui se multiplierent tellement en France qu'ils peuplerent deux cent vingt-quatre couvents d'hommes répartis en huit provinces, ne s'occuperaient qu'à ergoter; après avoir disputé contre les docteurs de l'Université, les *cordeliers* s'avisèrent de se partager sur la question de savoir quelles étaient les dimensions de l'habit qu'avait porté saint François, auquel quelques-uns avait été la forme de son capuchon, qu'un certain nombre de religieux déclarèrent nettement avoir été rond, et que d'autres soutenaient avoir été taillé en pointe. Rond ou pointu, et était le dilemme que se posait chacun, et il fallait absolument se ranger d'un côté ou de l'autre; de graves débats s'élevèrent à ce propos, et durèrent jusqu'au xvie siècle. Un nouveau sujet de troubles vint encore agiter les *cordeliers*. Laissons parler l'érudit auteur de l'*Histoire de Paris* :

« En 1401, le provincial des *cordeliers* s'avisa de faire, dans le quartier de Paris, bâtir une écurie. Cette construction fut un signal de guerre. Les religieux étrangers qui étudiaient dans ce couvent voyaient dans la construction de cette écurie une infraction manifeste aux statuts de l'ordre; les religieux français alléguaient plusieurs raisons pour prouver que le provincial ne pouvait se passer d'écuries. Les têtes s'échauffèrent, on alla de s'entendre et de donner sur l'utilité de cette écurie, on se battit. « A mort tous les Français ! » crièrent les étrangers partisans de la règle. A ces mots, le combat commence; les moines, armés de pierres, de bâtons, s'assomment, s'estropient, se tuent. Les cris des combattants, des blessés et des mourants jettent l'alarme dans le voisinage. Le roi en est averti, il envoie plusieurs troupes pour rétablir la paix; les portes sont fermées, les soldats les enfoncent et entrent; alors les deux partis ennemis se réunissent pour résister aux troupes du roi; ils font avec courage plusieurs et sont blessés; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns franchissent la muraille de la ville, qui servait en partie de clôture à leur jardin; d'autres s'enfuient par-dessus les fosses, et vingt-six dans l'intérieur du couvent, furent conduits en prison, et le parlement les renvoya devant les juges criminels. »

L'obéissance et la soumission aux lois n'étaient pas les principales vertus des *cordeliers*, et on les vit mêlés à toutes les scènes de tumulte et de désordre qui se produisirent; leurs mœurs relâchées et corrompues appelaient une prompte réforme; ce fut ce que tenta d'opérer le légat du saint-siège en 1501, et ce fut afin d'arriver à ce but qu'il chargea spécialement un prédicateur célèbre par la crudité de ses expressions et la force de son éloquence grossière, Olivier Maillard enfin d'entreprendre cette réforme. C'était une rude besogne, et, malgré tout son talent oratoire, le prédicateur échoua; alors le légat commit les évêques d'Autun et de Castelmare pour l'effet de présenter leurs remontrances aux *cordeliers*, mais ceux-ci opposerent cette fois la ruse aux justes récriminations dirigées contre eux. Lorsque les évêques se presenterent au couvent, ils trouverent tous les moines assemblés dans l'église et agenouillés autour du saint sacrement, tout en chantant des hymnes. Après avoir attendu patiemment la fin de ces chants sacrés, les évêques perdirent patience et demanderent qu'ils cessassent; mais loin d'obéir à cette injonction, les moines continuerent à chanter pendant quatre heures durant, ce que voyant, les délégués du legat durent se retirer après avoir manifesté leur mécontentement. Le lendemain, ils se présenterent à nouveau au monastère, et y trouverent derechef les *cordeliers* chantant; mais cette fois ils avaient pris la précaution de se faire accompagner du procureur du roi, du prévôt de Paris et d'archers, et, voyant que leur autorité était méconnue, ils prirent les gens de justice d'interposer la leur, et force fut aux trop fervents chanteurs de louanges du Seigneur de se taire et de recevoir les remontrances qu'on avait à leur faire. Ils changerent alors de tactique, et voyant que les droits qu'ils invoquaient pour se défendre l'étaient pas reconnus, ils feignirent une soumission absolue et se mirent à verser d'abondantes larmes, après quoi, ayant aperçu le prédicateur Maillard, ils se vengerent sur lui de la confusion qu'ils avaient éprouvée et le chasserent en le maltraitant; le malheureux prédicateur faillit être assommé.

L'Etoile, dans ses mémoires pour servir à l'histoire de France (année 1577), rapporte « qu'une fille fort belle, déguisée en homme, et qui se faisait appeler Antoine, fut découverte et prise dans le couvent des *cordeliers*. Celle-ci servait, entre autres, frère Jacques Berson, qu'on appelait l'*enfant de Paris* et le *cordelier aux belles mains*. Ces révérends Pères disaient tous qu'ils croyaient que c'était un vrai garçon; on s'en rapporta à leur conscience. Quant à cette fille-garçon, elle en fut quitte pour le fouet, ce qui fut grand dommage à la chasteté de cette honnête personne, qui se disait mariée, et qui, par dévotion, avait servi dix ou douze ans ces bons religieux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur. »

Le scandale de la vie que menaient les *cordeliers* était devenu tel, que le général de l'ordre se détermina à venir tout exprès à Paris pour entreprendre une réforme devenue indispensable; mais il ignorait à quels hommes il avait affaire. A peine eurent-ils été informés de la visite de leur chef, que le plus grand nombre d'entre eux résolurent de résister à ses volontés, tandis que les autres, redoutant avec raison les suites que pouvaient avoir cette rébellion, étaient d'avis qu'il fallait faire acte de condescendance et de soumission. Chaque parti persévérant dans son opinion, on en vint aux mains, et une fois de plus les *cordeliers* se battirent et firent un tel vacarme que les archers furent obligés d'intervenir, de se saisir des plus récalcitrants et de les conduire à la prison de Saint-Germain-des-Prés, où ils furent fustigés d'importance.

Il n'y avait pas trois jours que la tranquilité semblait être rétablie dans le couvent, qu'une nouvelle dispute s'éleva et qu'une bataille s'y livra; cette fois le parlement, fatigué de l'insubordination de ces moines, intervint, et l'ordre parut enfin renaître, mais il ne dura guere. Au mois d'août de la même année, on vit pierres, de bâtons, d'assommant, s'estropient, se tuent. Les cris des combattants, des blessés et des mourants jettent l'alarme dans le voisinage. Le roi en est averti, il envoie plusieurs troupes pour rétablir la paix; les portes sont fermées, les soldats les enfoncent et entrent; alors les deux partis ennemis se réunissent pour résister aux troupes du roi; ils font avec courage plusieurs et sont blessés; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns franchissent la muraille de la ville, qui servait en partie de clôture à leur jardin; d'autres s'enfuient par-dessus les fosses, et vingt-six dans l'intérieur du couvent, furent conduits en prison, et le parlement les renvoya devant les juges criminels. »

L'obéissance et la soumission aux lois n'étaient pas les principales vertus des *cordeliers*, et on les vit mêlés à toutes les scènes de tumulte et de désordre qui se produisirent; leurs mœurs relâchées et corrompues appelaient une prompte réforme; ce fut ce que tenta d'opérer le légat du saint-siège en 1501, et ce fut afin d'arriver à ce but qu'il chargea spécialement un prédicateur célèbre par la crudité de ses expressions et la force de son éloquence grossière, Olivier Maillard enfin d'entreprendre cette réforme. C'était une rude besogne, et, malgré tout son talent oratoire, le prédicateur échoua; alors le légat commit les évêques d'Autun et de Castelmare pour l'effet de présenter leurs remontrances aux *cordeliers*, mais ceux-ci opposerent cette fois la ruse aux justes récriminations dirigées contre eux. Lorsque les évêques se presenterent au couvent, ils trouverent tous les moines assemblés dans l'église et agenouillés autour du saint sacrement, tout en chantant des hymnes. Après avoir attendu patiemment la fin de ces chants sacrés, les évêques perdirent patience et demanderent qu'ils cessassent; mais loin d'obéir à cette injonction, les moines continuerent à chanter pendant quatre heures durant, ce que voyant, les délégués du legat durent se retirer après avoir manifesté leur mécontentement. Le lendemain, ils se présenterent à nouveau au monastère, et y trouverent derechef les *cordeliers* chantant; mais cette fois ils avaient pris la précaution de se faire accompagner du procureur du roi, du prévôt de Paris et d'archers, et, voyant que leur autorité était méconnue, ils prirent les gens de justice d'interposer la leur, et force fut aux trop fervents chanteurs de louanges du Seigneur de se taire et de recevoir les remontrances qu'on avait à leur faire. Ils changerent alors de tactique, et voyant que les droits qu'ils invoquaient pour se défendre l'étaient pas reconnus, ils feignirent une soumission absolue et se mirent à verser d'abondantes larmes, après quoi, ayant aperçu le prédicateur Maillard, ils se vengerent sur lui de la confusion qu'ils avaient éprouvée et le chasserent en le maltraitant; le malheureux prédicateur faillit être assommé.

L'Etoile, dans ses mémoires pour servir à l'histoire de France (année 1577), rapporte « qu'une fille fort belle, déguisée en homme, et qui se faisait appeler Antoine, fut découverte et prise dans le couvent des *cordeliers*. Celle-ci servait, entre autres, frère Jacques Berson, qu'on appelait l'*enfant de Paris* et le *cordelier aux belles mains*. Ces révérends Pères disaient tous qu'ils croyaient que c'était un vrai garçon; on s'en rapporta à leur conscience. Quant à cette fille-garçon, elle en fut quitte pour le fouet, ce qui fut grand dommage à la chasteté de cette honnête personne, qui se disait mariée, et qui, par dévotion, avait servi dix ou douze ans ces bons religieux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur. »

Le scandale de la vie que menaient les *cordeliers* était devenu tel, que le général de l'ordre se détermina à venir tout exprès à Paris pour entreprendre une réforme devenue indispensable; mais il ignorait à quels hommes il avait affaire. A peine eurent-ils été informés de la visite de leur chef, que le plus grand nombre d'entre eux résolurent de résister à ses volontés, tandis que les autres, redoutant avec raison les suites que pouvaient avoir cette rébellion, étaient d'avis qu'il fallait faire acte de condescendance et de soumission. Chaque parti persévérant dans son opinion, on en vint aux mains, et une fois de plus les *cordeliers* se battirent et firent un tel vacarme que les archers furent obligés d'intervenir, de se saisir des plus récalcitrants et de les conduire à la prison de Saint-Germain-des-Prés, où ils furent fustigés d'importance.

Il n'y avait pas trois jours que la tranquilité semblait être rétablie dans le couvent, qu'une nouvelle dispute s'éleva et qu'une bataille s'y livra; cette fois le parlement, fatigué de l'insubordination de ces moines, intervint, et l'ordre parut enfin renaître, mais il ne dura guere. Au mois d'août de la même année, on vit pierres, de bâtons, d'assommant, s'estropient, se tuent. Les cris des combattants, des blessés et des mourants jettent l'alarme dans le voisinage. Le roi en est averti, il envoie plusieurs troupes pour rétablir la paix; les portes sont fermées, les soldats les enfoncent et entrent; alors les deux partis ennemis se réunissent pour résister aux troupes du roi; ils font avec courage plusieurs et sont blessés; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns franchissent la muraille de la ville, qui servait en partie de clôture à leur jardin; d'autres s'enfuient par-dessus les fosses, et vingt-six dans l'intérieur du couvent, furent conduits en prison, et le parlement les renvoya devant les juges criminels. »

L'obéissance et la soumission aux lois n'étaient pas les principales vertus des *cordeliers*, et on les vit mêlés à toutes les scènes de tumulte et de désordre qui se produisirent; leurs mœurs relâchées et corrompues appelaient une prompte réforme; ce fut ce que tenta d'opérer le légat du saint-siège en 1501, et ce fut afin d'arriver à ce but qu'il chargea spécialement un prédicateur célèbre par la crudité de ses expressions et la force de son éloquence grossière, Olivier Maillard enfin d'entreprendre cette réforme. C'était une rude besogne, et, malgré tout son talent oratoire, le prédicateur échoua; alors le légat commit les évêques d'Autun et de Castelmare pour l'effet de présenter leurs remontrances aux *cordeliers*, mais ceux-ci opposerent cette fois la ruse aux justes récriminations dirigées contre eux. Lorsque les évêques se presenterent au couvent, ils trouverent tous les moines assemblés dans l'église et agenouillés autour du saint sacrement, tout en chantant des hymnes. Après avoir attendu patiemment la fin de ces chants sacrés, les évêques perdirent patience et demanderent qu'ils cessassent; mais loin d'obéir à cette injonction, les moines continuerent à chanter pendant quatre heures durant, ce que voyant, les délégués du legat durent se retirer après avoir manifesté leur mécontentement. Le lendemain, ils se présenterent à nouveau au monastère, et y trouverent derechef les *cordeliers* chantant; mais cette fois ils avaient pris la précaution de se faire accompagner du procureur du roi, du prévôt de Paris et d'archers, et, voyant que leur autorité était méconnue, ils prirent les gens de justice d'interposer la leur, et force fut aux trop fervents chanteurs de louanges du Seigneur de se taire et de recevoir les remontrances qu'on avait à leur faire. Ils changerent alors de tactique, et voyant que les droits qu'ils invoquaient pour se défendre l'étaient pas reconnus, ils feignirent une soumission absolue et se mirent à verser d'abondantes larmes, après quoi, ayant aperçu le prédicateur Maillard, ils se vengerent sur lui de la confusion qu'ils avaient éprouvée et le chasserent en le maltraitant; le malheureux prédicateur faillit être assommé.

L'Etoile, dans ses mémoires pour servir à l'histoire de France (année 1577), rapporte « qu'une fille fort belle, déguisée en homme, et qui se faisait appeler Antoine, fut découverte et prise dans le couvent des *cordeliers*. Celle-ci servait, entre autres, frère Jacques Berson, qu'on appelait l'*enfant de Paris* et le *cordelier aux belles mains*. Ces révérends Pères disaient tous qu'ils croyaient que c'était un vrai garçon; on s'en rapporta à leur conscience. Quant à cette fille-garçon, elle en fut quitte pour le fouet, ce qui fut grand dommage à la chasteté de cette honnête personne, qui se disait mariée, et qui, par dévotion, avait servi dix ou douze ans ces bons religieux, sans jamais avoir été intéressée en son honneur. »

Mais si les *cordeliers* donnèrent souvent prise aux plaisanteries des gens irréligieux, cela ne les empêchait pas d'être en grande vénération parmi le peuple, et même souvent chez les hommes appartenant aux classes les plus élevées. On sait que, selon les idées du temps où la foi régnait triomphante, un laïque qui mourait dans l'habit d'un ordre religieux, revêtu avec la permission du chef de l'ordre, avait plus de chances qu'un autre d'être sauvé. Les généraux des ordres monastiques vendaient quelquefois cette permission, d'autres fois ils l'accordaient comme une faveur. C'est ainsi qu'en 1502 Gilles Dauphin, général des *cordeliers*, en considération des bienfaits que son ordre avait reçus de Messieurs du parlement de Paris, ainsi que aux présidents, conseillers et greffiers du parlement, la permission de se faire enterrer en habit de *cordelier*. En 1503, il gratifia d'un semblable brevet le prévôt des marchands, les échevins et les principaux officiers de la ville. Il ne faut pas regarder cette permission comme une simple et vaine politesse; car on tenait pour certain, comme le rapporte l'abbé de Choisy dans son *Histoire ecclésiastique*, à l'année 1332, que saint François fait régulièrement chaque année une descente du paradis en purgatoire pour en tirer les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit de son ordre.

Cordeliers (CLUB DES). Parlons d'abord du couvent; nous verrons ensuite le club. Le plus ordinairement, un couvent n'est rien moins qu'un club (et ici nous avertissons le lecteur que nous donnons à l'expression *rien moins* — la locution la plus traîtresse de notre langue — le sens affirmatif); oui, rien moins qu'un club : les extrêmes se touchent. Donc, dans la rue de l'Ecole-de-Médecine, en face de la rue Hautefeuille, on voit encore, dans une cour, à gauche, une chapelle d'un style grave et sévère qui fut originairement la chapelle et l'école de théologie; souvent des cordeliers, dont l'église et les bâtiments s'étendaient jusqu'en face de l'emplacement où l'Ecole de médecine a été construite, Cette école des cordeliers, fameuse au moyen âge, était le centre des mystiques, la capitale de l'ordre le plus démocratique de l'Eglise, qui avait fait de la pauvreté la première vertu chrétienne, pratiables sans-culottes du moyen âge et qui poussèrent jusqu'au fanatisme la haine de la propriété.

Singulière destinée des lieux! c'est dans cette enceinte que, en 1357, le prevôt des marchands, Etienne Marcel, celui qu'on a nommé le Danton du XIVe siècle, fit créer par les états une quasi-république; c'est de là qu'il envoya dans les provinces des députés pour organiser la révolution contre la féodalité, et dont la mission fait songer à celle des illustres commissaires de la Convention.

Aujourd'hui transformée en un triste musée de chirurgie, décorée de savantes horreurs, avec des salles de dissection et d'études anatomiques adossées à sa partie postérieure, cette salle des cordeliers a vu tour à tour Danton et des révolutionnaires les plus fameux.

L'église souterraine, qui s'étendait au-dessous des bâtiments détruits, recéla pendant quelque temps l'imprimerie du journaliste si souvent poursuivi, Marat.

Il est nécessaire de distinguer ce que beaucoup d'écrivains ont confondu, c'est-à-dire le *club des Cordeliers* proprement dit, ou *Société des amis des droits de l'homme et du citoyen*, et la réunion officielle du district des Cordeliers, puis de la section du Théâtre-Français, lors de la division en sections. Le personnel, l'action, tout a peu près la même chose; mais le club comptait quelques membres qui n'appartenaient pas à la section. Les assemblées du district se tinrent d'abord au couvent des cordeliers; en 1792, les assemblées de la section se tenaient dans l'église Saint-André-des-Arts, démolie depuis, et qui était située sur l'emplacement de la place du même nom. L'année suivante, elles se tinrent de nouveau aux cordeliers.

Les cordeliers, dès le commencement de la Révolution, se distinguèrent par des traits caractéristiques. C'était une société populaire dans le plus large sens du mot. Chez eux n'existait pas, comme aux Jacobins, la distinction entre l'assemblée des hommes politiques, membres de la société, et les réunions fraternelles où ceux-ci admettaient les ouvriers pour les régenter et les catéchiser. Les Cordeliers délibéraient les portes ouvertes, mêlés au peuple, communiquant sans cesse avec la foule, s'y fortifiant au point de essentiellement parisien et révolutionnaire, ouvert à tous, écho sonore où vibraient toutes les passions de la multitude, antre sibyllin où la Révolution eut son foyer, ses délires et ses oracles. Les jacobins, plus graves, plus prudents, eurent pendant longtemps (et ils conservèrent même toujours quelque chose de ce caractère) la physionomie d'une sorte de séminaire de docteurs politiques, de députés, de fonctionnaires, de casuistes constitutionnels, de notabilités bourgeoises, n'admettant guère le peuple que pour l'instruire et le diriger. Formant une grande association qui s'étendait sur toute la France, une société mère à laquelle s'affiliaient les petites jacobinières départementales (comme les *provinces* et la maison mère des ordres religieux), ils avaient une grande puissance sur l'opinion publique, sur l'assemblée et dans les sphères gouvernementales. Les cordeliers n'avaient point d'affiliations au dehors; mais ils régnaient sur la rue, sur les sections et la Commune, par l'initiative et l'audace; et quand Paris vibrait et bouillonnait sous le souffle ardent des cordeliers, les révolutionnaires politiques étaient bien obligés de suivre le mouvement.

Ils comptaient dans leurs rangs des individualités fortes et originales : Danton, d'abord, le tonnerre et l'oracle du club; Marat, l'austère fanatique, le publiciste tout-puissant; Camille Desmoulins, le fils de Voltaire, l'étincelant journaliste; d'autres écrivains patriotes, Fréron, Robert, et son épouse Mlle Kéralio; Hebert, le pittoresque et furieux père Duchesne; Chaumette, l'aventureux étudiant, futur procureur de la Commune et promoteur des fêtes de la Raison; Fabre d'Eglantine, l'auteur du *Philinte*; le boucher Legendre; le philosophe Anacharsis Cloots; Momoro, imprimeur et journaliste; Vincent, le fougueux adolescent qui deviendra l'adjoint de Bouchotte au ministère de la guerre; Gusman, ce grand d'Espagne enrôlé d'enthousiasme dans la sans-culotterie, etc.

Avec de tels éléments, on comprend assez quel rôle dut jouer cette société dans le grand drame de la Révolution. Elle fut constamment, en effet, à l'avant-garde, par ses journalistes, par ses orateurs et par ses hommes d'action. Bien qu'il y eût entre eux des nuances d'opinion assez tranchées, ils étaient reliés par des idées communes et formaient une sorte de tribu. La plupart demeurèrent autour du club, jusqu'à la fin, et quelques-uns, des plus révolutionnaires de Paris, à une époque où tous l'étaient, même les quartiers riches et bourgeois.

Les cordeliers protégèrent Marat contre les nombreuses poursuites dont il fut l'objet et lui ménagèrent des asiles assurés, protestèrent contre le désarmement des citoyens non inscrits sur les registres de la garde nationale, contre la distinction des citoyens actifs et passifs, contre le décret sur le marc d'argent; proposèrent les premiers (en juin 1791) la déchéance de Louis XVI, et, lors de la fuite du roi, prirent l'attitude la plus énergique et se prononcèrent hautement en faveur de la République. Ils délibérèrent, affichèrent, pétitionnèrent en ce sens; c'est un des leurs, Robert, qui rédigea la pétition demandant la déchéance du roi, et que signa le peuple sur l'autel de la patrie, au Champ-de-Mars (17 juillet 1791).

A la suite des événements de cette malheureuse journée, les cordeliers les plus influents furent poursuivis, réduits à fuir ou à se cacher. Le journal de Marat fut saisi, l'*Orateur du peuple*, de Fréron, la feuille de Camille Desmoulins cessèrent forcément de paraître. Le *Journal du club des cordeliers*, qui paraissait depuis le 28 juin, dut également suspendre sa publication. Momoro, l'un des rédacteurs, essaya de le continuer et en prépara quelques numéros, qui contiennent des détails d'un grand intérêt sur l'affaire du Champ-de-Mars, mais qui furent saisis chez lui et qui ne parurent point.

Les cordeliers, privés de leurs chefs, essayerent cependant de se maintenir en se soumettant au scrutin épuratoire et en rejetant tous ceux de leurs membres qui pouvaient causer quelque ombrage aux vainqueurs. Ils s'épurèrent si soigneusement qu'il ne resta rien de l'ancien esprit, et que leur société devint assez insignifiante pour mériter le dédain Paris d'ailleurs était décapité; sa bruyante et forte vie municipale était presque éteinte, du moins ses sections et sa Commune subissaient la discipline robespierriste : il était logique que le club qui avait le plus fidèlement représenté les idées et les passions de la grande cité partageât la même décadence. Il ne joua plus en effet aucun rôle politique et se traîna obscurément jusqu'à la fin de la Convention.

Cordelier (LE VIEUX), *journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des jacobins*, 7 numéros (décembre 1793). Cette production célèbre est moins un journal qu'une série de pamphlets. Le titre même a une intention satirique : le *Vieux cordelier*, c'est le cordelier de la grande époque, l'un des pères de la Révolution, opposé à ces révolutionnaires nouveaux, qui prétendent dépasser leurs anciens, les doyens de la République; à ces *exagérés*, à ces *ultras*, qui entraînaient la Révolution dans des voies nouvelles et qui dominaient alors à la Commune et au club des cordeliers. Que Camille Desmoulins, l'agressif, l'impétueux, l'aventureux journaliste, l'ancien *procureur de la lanterne*, en arrivât ainsi à jouer un rôle de conservateur, d'orthodoxe politique et même religieux, d'académicien révolutionnaire, c'est ce qui pourrait étonner si l'on ne tenait compte de la mobilité, de la légèreté de caractère de ce grand artiste, et surtout, et par-dessus tout, de la situation de la République et des partis.

Lui-même avait dès longtemps pressenti ces générations nouvelles qui maintenant ébranlaient les grandes autorités, les révolutionnaires de l'école classique.

« Tant que nous aurons Marat, avait-il dit, je ne crains rien, car on ne peut nous prendre que par les hauteurs. » Et encore : « Au delà de Marat, il faut dire ce que les anciens géographes mettaient sur leurs cartes, pour les terres non visitées : *Terra incognita*. » C'étaient ces terres inconnues, ces vagues pays qui commençaient à apparaître.

La Révolution philosophique, religieuse et sociale s'agitait déjà, mugissait et se préparait à succéder à la République officielle, ou tout au moins à la pénétrer et à la rajeunir. Elle apparaissait dans Cloots, dans Chaumette, dans l'armée révolutionnaire, dans les *enragés*, les hébertistes, les nouveaux cordeliers, confuse, anarchique, désordonnée, mais pleine de sens et de vie. Au moment même où elle balayait le catholicisme de la scène et inaugurait le culte de la raison pure, Robespierre se disposait à la frapper. Fort indifférents aux questions religieuses, les dantonistes n'en suivirent pas moins l'oracle des jacobins dans cette voie, par lassitude de l'action, et peut-être aussi par crainte d'être frappés à leur tour, car ils inclinaient visiblement vers le modérantisme et donnaient prise sur eux par plus d'un endroit.

Il paraît qu'une sorte de plan de campagne avait été arrêté entre Danton et Desmoulins, pour mettre fin au régime de la terreur, organiser définitivement la République, en un mot *finir* la Révolution, c'est-à-dire l'enfermer dans une certaine formule au delà de laquelle ils ne voyaient plus rien que confusion, extravagance et délire. Ils espéraient, dit-on, entraîner Robespierre en flattant son orgueil; tout au moins ils le craignaient et ils l'aidèrent follement à écraser le parti extrême, sans s'apercevoir qu'ils creusaient leur propre fosse.

Le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), Camille Desmoulins publie son premier numéro, dans lequel il se borne à glorifier la liberté de la presse et à annoncer sa rentrée dans la carrière du journalisme.

Dans le numéro 2 (20 frimaire — 10 décembre), soumis à la censure de Robespierre, il engage décidement le combat. Les derniers discours de l'incorruptible contre l'exagération révolutionnaire, les excès antireligieux, Cloots et sa république universelle y sont traduits, commentés avec une verve cruelle. Chaumette et surtout Cloots y sont diffamés avec autant d'esprit que de mauvaise foi, avec une méchanceté étincelante. Le mouvement contre le culte, suivant la thèse bien connue du maître, est représenté comme soudoyé par les puissances étrangères, pour avilir le peuple français aux yeux de l'Europe, le faire passer pour un peuple athée et sans principes. Quoique ces pauvretés soient revêtues du style que l'on connaît, elles n'en apparaissent pas moins comme des platitudes calomnieuses. Le pauvre Camille Desmoulins, volontairien bien tranché, ne gagnera rien cependant à humilier son talent et ses convictions, à robespierriser; rien, pas même la vie. Cloots, le noble philosophe, ainsi transperce, put être facilement immolé par Robespierre, qui le fit exclure des jacobins quelques jours plus tard, puis de la Convention. Le lendemain il était arrêté, enfermé pour l'échafaud. La part de Desmoulins dans cette immolation inique ne peut être ni contestée ni justifiée.

Débarrassé de la tutelle de Robespierre et livré à ses entraînements d'artiste, il éclata dans son numéro 3 (25 frimaire an II — 15 décembre 1793), que l'on a qualifié, non sans quelque raison, de chef-d'œuvre. Sous le prétexte d'une traduction de Tacite, il traça de la tyrannie des Césars une peinture pleine d'allusions meurtrières et dont les royalistes s'emparèrent avidement pour en faire l'application au régime de la terreur. Ce numéro eut parmi les contre-révolutionnaires un succès fou; que n'aurait-il pas écrivain en fut comme étourdi et qu'il sentit lui-même qu'il avait dépassé le but.

« Pour que le troisième numéro du *Vieux cordelier*, dit Louis Blanc, devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance que c'était bien sous le règne que Camille Desmoulins, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger, l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre le temps où il vivait et celui dont il ayait emprunté le tableau à Tacite. Aussi qu'arriva-t-il? que l'apparition de ce troisième numéro fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains; tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer, sous d'autres noms, l'histoire de son époque; il y eut des transports de joie dans toutes les sociétés connues pour leurs tendances aristocratiques; sans le vouloir, sans le savoir, le généreux, mais téméraire écrivain, avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine. »

Le numéro 4 parut le 30 frimaire (20 décembre). Dès le matin, il y avait une longue queue à la porte du libraire Desenne; de main en main disputés, arrachés, des numéros montèrent jusqu'à un louis.

Desmoulins, de plus en plus enivré par son imagination, par son cœur et sa sensibilité, aussi bien que par le succès de ses feuilles, y attend de pied ferme ses adversaires, et se prépara à les attaquer dans un titre du XVIIe siècle, cet établissement est ainsi qualifié : Abbaye du couvent des *cordeliers* de l'église de Sainte-Claire de l'Ourcine, lez saint Marcel, près de Paris.

Leur bienfaitrice leur avait fait présent du manteau royal de saint Louis, qu'elles conservèrent precieusement comme une relique jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle elles se décidèrent à en tirer parti, ce qu'elles firent en le convertissant en un ornement d'autel, bien que le temps en eût un peu altéré la fraîcheur.

En 1628, dit Dulaure, il se détacha du couvent des *cordelières* établi au faubourg Saint-Marcel un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de

Cependant Camille Desmoulins publia son numéro 6 sous l'impression mélancolique de l'arrestation de Fabre d'Eglantine, son ami.

« Considérant, dit-il, que l'auteur immortel du *Philinte*, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain; considérant l'instabilité de l'opinion et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma profession de foi politique, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit dans mon lit, soit de la mort des philosophes, comme dit le compère Matthieu. »

Ce numéro est donc surtout un nouveau plaidoyer, un *credo*, une sorte de testament. C'est le dernier que Desmoulins ait publié.

Le numéro 7, que l'éditeur refusa d'imprimer et qui ne fut publié qu'après la mort tragique de l'infortuné journaliste, a pour sous-titre : *Le pour et le contre ou comparaison de deux vieux cordeliers*. Cette fois, Camille Desmoulins s'attaque audacieusement aux membres du comité de Sûreté générale et même à Robespierre. Désormais recula, n'osa imprimer; les épreuves atteignent et venaient; bref, elles étaient encore sur la table de Desmoulins lors de son arrestation. Ce numéro, lu par quelques-uns de ceux dont on parlait tout bas, ne fut imprimé qu'en 1834, avec un fragment d'un numéro 8 que Camille Desmoulins avait commencé dans sa prison.

Le *Vieux cordelier*, indépendamment de sa valeur littéraire, est un monument à la fois historique et politique. A travers les inconséquences, les contradictions, les personnalités, il a dit en pleine terreur le mot d'un grand parti vaincu, les *indulgents*, le mot puissant qui remuera toujours les cours : la *pitié*! Le *Vieux cordelier* a été réimprimé en 1834 par M. Matton aîné. La *Bibliothèque nationale* a publié également le journal de Desmoulins.

V. DANTON, DESMOULINS, etc.

CORDELIÈRE s. f. (kor-de-liè-re — fém. de *cordelier*). Hist. relig. Femme de l'ordre de saint François d'Assise, fondé par Blanche, fille de saint Louis.

— Cost. Corde à plusieurs nœuds que portaient les religieux et les religieuses de saint François. ‖ Corde ou torsade servant à serrer un vêtement autour de la taille : CORDELIÈRE *de laine, d'or, de soie*. COSTUMERIE *de cour de chambre. A diverses époques, les femmes ont porté, en guise de ceintures, des* CORDELIÈRES *élégantes*. ‖ Petite tresse de soie noire à plusieurs nœuds, que les femmes portaient autrefois autour du cou. ‖ Petite torsade d'or ou d'argent que les officiers supérieurs portaient à leurs épaulettes : *Les* CORDELIÈRES *ont quelquefois fait partie des épaulettes de certains tambours-majors, mais c'était du fait du caprice et de la mode, non du fait de la loi.* (Général Bardin.) ‖ Ornement de bouton formé de plusieurs rangs de bouillons.

— Blas. Corde à nœuds en soie noire ou blanche et noire, dont les veuves ont coutume d'entourer leur écu.

— Archit. Baguette d'ornement sculptée en forme de corde. ‖ Petit listel que l'on place sous les patenôtres.

— Comm. Sorte de serge rase qui se fabriquait anciennement à Reims et aux environs, et dans laquelle on employait un mélange de laine d'Espagne et de laine du pays.

— Typogr. Petit rang de vignettes de fonte dont on encadre quelquefois une page.

— Techn. Loquet dont le battant se soulève au moyen d'une clef plate qu'on introduit dans une entrée spéciale. On l'appelle aussi *loquet vuelle ou à vuelle*.

— Hortic. Variété de figue. ‖ Nom vulgaire de plusieurs espèces d'amarantes.

— Moll. Ancien nom marchand de quelques coquilles des genres buccin et rocher, qui portent des sortes de cordons marqués de nœuds.

— Encycl. Hist. relig. Saint Louis avait une extrême bienveillance pour les moines en général, et c'est à lui qu'on doit l'établissement, à Paris, d'un grand nombre d'ordres religieux; sa veuve, Marguerite de Provence, était animée des mêmes intentions à l'égard des femmes qui se consacraient au cloître. C'est elle qui installa dans la rue de Lourcine un couvent de religieuses clarisses qui, à l'exemple des cordeliers, portaient une robe nouée à la ceinture par une grosse corde à trois nœuds, et prirent en conséquence le nom de *cordelières*. Dans un titre du XVIIe siècle, cet établissement est ainsi qualifié : Abbaye du couvent des *cordelières* de l'église de Sainte-Claire de l'Ourcine, lez saint Marcel, près de Paris.

Leur bienfaitrice leur avait fait présent du manteau royal de saint Louis, qu'elles conservèrent precieusement comme une relique jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle elles se décidèrent à en tirer parti, ce qu'elles firent en le convertissant en un ornement d'autel, bien que le temps en eût un peu altéré la fraîcheur.

En 1628, dit Dulaure, il se détacha du couvent des *cordelières* établi au faubourg Saint-Marcel un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de